

[Citeo : nouveaux dispositifs pour collecter les emballages hors-foyer et lutter contre les déchets abandonnés](#)

Les conséquences induites par les déchets abandonnés, dont les déchets issus des emballages ménagers, sont nombreuses : perte de la biodiversité, impacts sanitaires liés à l'entrée de microplastiques dans la chaîne alimentaire, incidences économiques pour les secteurs concernés (pêche, agriculture, tourisme), etc.

La lutte contre les pollutions de l'environnement par les déchets abandonnés implique une pluralité d'acteurs publics. Qu'il s'agisse des communes principalement compétentes en matière de propreté de l'espace public, des intercommunalités responsables de la collecte et du traitement des ordures ménagères..., chacun détient une part des solutions pour réduire efficacement la présence de déchets dans la nature. Pour accompagner les acteurs publics sur les sujets Citeo déploie de nouveaux dispositifs.

Trier partout tout le temps via la collecte hors-foyer

Aujourd'hui, 51% des Français trient systématiquement tous leurs emballages en tous lieux, 91% affirment le faire régulièrement comme une pratique de leur consommation responsable. Il est donc primordial que les dispositifs de tri se développent dans l'ensemble des lieux de consommation nomade afin d'assurer la continuité du geste de tri, indispensable à son développement comme au renforcement de l'habitude de tri.

En ce sens, Citeo a lancé un appel à projet (AAP) en faveur de la collecte Hors-foyer (mai 2023 à décembre 2024). Concrètement cet AAP a pour objectif d'accompagner les collectivités dans le déploiement d'équipements de pré-collecte permettant le geste de tri sur les lieux de consommation nomade (Hors foyer : parcs, gare...)

rgba(255,255,255,1)

Une convention pour financer la lutte contre les déchets abandonnés

Citeo va proposer prochainement un dispositif à destination des collectivités locales en charge de la salubrité publique pour lutter efficacement contre les déchets abandonnés d'emballages ménagers, notamment financier pour en mobiliser différents leviers financiers (préventifs et curatifs) et parties prenantes au niveau local.

Concrètement cela se traduit par la signature d'une convention pluriannuelle de 3 ans renouvelable une fois

rgba(255,255,255,1)

Deux dispositifs complémentaires

Pour allier efficacité et synergie territoriale, au bénéfice de la continuité du geste de tri, les appels à projets « **Collecte des emballages hors foyer** » et la « **convention de lutte contre les déchets abandonnés** » de Citeo sont construits pour se compléter, permettant à collectivité de bénéficier d'une bonification financière (sous conditions).

Ces dispositifs s'adressent aux collectivités à compétence propreté et/ou compétence collecte.

rgba(255,255,255,1)

Lire aussi

[La fiche de synthèse sur la collecte hors foyer](#)

[La fiche de synthèse sur les déchets abandonnés](#)

Voir le replay

[Webinar dédié à la présentation des nouvelles solutions en matière de collecte hors foyer et de déchets abandonnés](#)

rgba(255,255,255,1)

Publié le 27/04/2023

